

## BREVET D'INSTRUCTEUR DE CROISIÈRE INTERMÉDIAIRE

### *Description du cours*

Ce cours pratique fait suite au cours qui mène à la certification d'instructeur de croisière élémentaire. Les candidats qui réussissent ce cours seront autorisés à donner la formation qui mène aux brevets de croisière intermédiaire et d'équipier de croisière intermédiaire en plus des brevets que pourrait accorder le niveau d'instructeur de croisière élémentaire. Les candidats qui s'inscrivent à ce cours pratique doivent posséder de l'expérience en navigation d'un voilier en contexte « vivre à bord », y compris la navigation le jour et la nuit. Les candidats doivent être à l'aise avec l'utilisation et l'entretien de base des systèmes qui se trouvent dans les quillards de croisière modernes. Par ailleurs, une bonne capacité à communiquer et de bonnes habiletés interpersonnelles constituent des éléments essentiels à l'obtention de ce brevet. Ce cours pratique vise le perfectionnement des compétences en formation, en encadrement et en présentation de cours nécessaires à la présentation de la formation qui mène au brevet d'étudiant de croisière intermédiaire. Les habiletés en voile, en manipulation d'embarcation et en navigation des candidats seront évaluées pour s'assurer que ces derniers sont en mesure de prouver qu'ils maîtrisent les compétences associées à ce niveau d'instruction.

Il est prévu que ce brevet soit attribué au terme d'une séance sur terre de huit heures et d'une période d'au moins 48 heures en continu sur les eaux. Les candidats devront prévoir du temps de plus pour remplir les documents de travail, étudier de la documentation et se préparer pour ce cours pratique. Les candidats pourraient aussi devoir consacrer du temps pour réaliser les examens nécessaires. Ce brevet peut également être obtenu en enseignant en équipe avec succès avec un instructeur évaluateur senior de Voile Canada qui est autorisé à accorder une certification de ce niveau.

### *Objectif*

Préparer, évaluer la capacité et autoriser des instructeurs de croisière élémentaire d'expérience à offrir les programmes de Voile Canada qui mènent au brevet de croisière intermédiaire. Au terme de ce programme, les candidats retenus devraient maîtriser les outils de base pour être prêts à concevoir une formation complète et à planifier et présenter des cours de qualité qui permettront de bâtir les compétences et les connaissances des étudiants pour le brevet d'étudiant de croisière intermédiaire de Voile Canada.

### *Préalables*

Le candidat doit :

1. Être âgé d'au moins 19 ans;
2. Être dûment inscrit à Voile Canada comme instructeur de croisière élémentaire

3. Avoir au moins un an et 150 heures d'expérience d'enseignement en qualité d'instructeur de croisière élémentaire de Voile Canada;
4. Avoir obtenu son Brevet de croisière avancée Voile Canada;
5. Posséder une preuve d'expérience de la croisière inscrite dans son livret de voile d'au moins 17 jours à titre de chef de bord, à raison d'au moins trois jours à chaque fois;
6. Démontrer les caractéristiques et motivations dignes d'être un instructeur de Voile Canada FLC/P;
7. Démontrer une volonté de soutenir les objectifs du programme de Voile Canada FLC/P.

### **Connaissances théoriques**

Le candidat doit pouvoir :

1. Obtenir une note de 90 % à l'examen du Brevet de croisière intermédiaire de Voile Canada;
2. Obtenir une note de 90 % à l'examen de Brevet Élémentaire de Navigation côtière de Voile Canada;
3. Obtenir une note de 90 % à l'examen de Brevet Élémentaire de Navigation côtière de Voile Canada;
4. Obtenir une note de 90 % à l'examen sur les Règles de route et de bouées de Voile Canada qui porte sur les règles 1 à 37, 40 et 45 du Règlement sur les abordages (route) et sur le Système canadien de balisage
5. Obtenir une note de 90 % dans tous les Documents de travail de croisière intermédiaire de Voile Canada tels que fournis par le Cahier de l'étudiant du brevet d'instructeur de croisière intermédiaire. Ceux-ci sont des examens avec consultation de documents et complétés à la maison avant la clinique.

### **Habilités sur terre et évaluation des habiletés sur terre**

Les candidats seront invités à préparer des plans de cours pour des sujets d'enseignement en particulier et seront évalués selon le plan de cours, le contenu du cours et la présentation. Les candidats seront également invités à préparer un plan de formation qui montre comment ils organiseraient les cours qui mèneraient à l'obtention d'un brevet de croisière intermédiaire.

### **Habilités pédagogiques sur l'eau**

1. Le candidat sera évalué sur son aptitude à planifier et à enseigner un certain nombre d'éléments de la partie « habiletés pratiques (sur l'eau) » du brevet de croisière intermédiaire;
2. Le candidat sera évalué sur son habileté à maîtriser diverses situations d'urgence simulées dont : un bris du gouvernail, une panne de moteur dans un port très fréquenté, le remorquage d'un autre bateau, un incendie;

3. Le candidat sera évalué sur son habileté à assumer l'entière responsabilité du bateau et de son équipage;
4. Le candidat devra préparer le contenu d'un stage menant au brevet de croisière intermédiaire de Voile Canada et planifier un cours de ce stage;
5. En qualité d'instructeur de Voile Canada, le candidat doit inspirer le respect par son comportement et ses qualités personnelles, en particulier pendant un séjour à bord.

### **Attestation d'instructeur de catamaran de croisière**

Tous les instructeurs de croisière intermédiaire actuels et accrédités sont admissibles à l'obtention de cette attestation.

Pour obtenir cette attestation, les candidats doivent :

1. Compléter un cours pratique de niveau étudiant pour cette attestation;
2. Obtenir une note d'au moins 90 % à l'examen de niveau étudiant;
3. Préparer et soumettre à Voile Canada pour révision:
  - 3.1. Formulaire de demande d'attestation complété,
  - 3.2. Curriculum de la formation menant à l'attestation (programme de 2 jours),
  - 3.3. Plans de cours de la formation menant à l'attestation (programme de 2 jours),
  - 3.4. Plan d'évaluation pour un étudiant désirant démontrer ses compétences

Les candidats qui obtiennent l'attestation d'instructeur de catamaran de croisière seront autorisés à accorder l'attestation de catamaran de croisière.

### **Résultats**

Au terme de ce cours pratique, les candidats sont dans l'une des situations suivantes :

1. le candidat a réussi, et son dossier est complet;
2. le candidat a réussi, mais son dossier est incomplet (le candidat ne possède pas tous les préalables; des examens ou des documents de travail n'ont pas été effectués en accord avec les exigences pour le brevet);
3. le candidat n'a pas réussi la formation (le candidat n'est pas parvenu à prouver qu'il possède un niveau approprié de compétences en voile ou matelotage ou a eu un comportement non professionnel lors du cours pratique).

Les candidats en situation d'échec recevront des directives pour pouvoir corriger les lacunes qui ont été observées et seront informés de ce qui est attendu de leur part pour obtenir la certification s'ils le désirent.

Les candidats qui ont réussi mais dont le dossier est incomplet seront informés des exigences qu'ils doivent respecter et du délai qui leur est accordé pour y parvenir.

### ***Autorité de certification***

Le brevet d'équipier de croisière intermédiaire et le brevet de croisière intermédiaire ainsi que les pouvoirs de certification d'un instructeur de croisière élémentaire. Les candidats qui obtiennent l'attestation d'instructeur de catamaran de croisière seront autorisés à accorder cette reconnaissance.

### ***Autres remarques***

Les instructeurs doivent s'inscrire chaque année avant d'enseigner ou d'accorder des certifications de Voile Canada.

Tout candidat instructeur doit posséder tous les préalables avant de s'inscrire à un cours pratique et doit respecter toutes les exigences de certification dans un délai de quatre mois suivant le dernier jour du Programme de perfectionnement des instructeurs (PPI) auquel il a participé.

Les candidats doivent prouver qu'ils sont physiquement capables de s'occuper des étudiants qui leur sont confiés. Il s'agit d'une exigence pour une première certification et pour le renouvellement d'une certification qui est respectée par l'obtention d'un certificat médical maritime de Transports Canada. Les candidats qui ne respectent pas les exigences concernant la perception des couleurs de Transports Canada seront acceptés comme candidats à la formation qui mène à la certification d'instructeur de croisière intermédiaire.

Le renouvellement de la certification est exigé pour tous les niveaux d'instructeur dans un délai de 36 mois suivant le dernier jour de l'année civile au cours de laquelle a été accordé(e) la première certification, le renouvellement de certification ou le PPI, selon ce qui a été autorisé par le comité de formation et de certification de Voile Canada.

Le renouvellement de la certification est obtenu auprès de Voile Canada en accord avec le Guide des pratiques et procédures de l'AVCM ou le site Web de Voile Canada ou en participant à un PPI pour renouveler ou rehausser les qualifications d'instructeur ou d'IE.

### ***Exigences physiques pour les candidats***

Ces séances de formation exigeront des périodes d'effort physique modéré pour le haut du corps, un niveau modéré de force dans les bras ainsi qu'une agilité et un équilibre suffisants pour permettre au candidat de déplacer l'embarcation en toute sécurité. Les candidats devront (à compter du 1er janvier 2017) obtenir un certificat médical maritime de Transports Canada (l'exigence concernant la perception des couleurs ne s'applique pas pour les personnes qui ne naviguent pas la nuit). Les participants devront prouver qu'ils sont capables de conduire en toute sécurité des embarcations de jusqu'à 15 mètres de longueur, sous voile et à moteur, dans diverses conditions météorologiques et dans des conditions où la puissance des vents peut atteindre celle des coups de vent. Les candidats doivent démontrer qu'ils possèdent de bonnes aptitudes pour la communication et de bonnes compétences pour la formation ainsi que la capacité à



prouver correctement qu'ils maîtrisent n'importe laquelle des compétences qui sont associées au brevet de croisière intermédiaire.

***Pour obtenir de plus amples renseignements***

Pour en savoir davantage sur la marche à suivre pour devenir un instructeur de quillard ou de croisière de Voile Canada, veuillez communiquer avec votre association provinciale de voile ou avec Voile Canada.